

Fiche signalétique

E3 Tungsten Electrodes

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: E3 Tungsten Electrodes
Utilisations	: Soudure, métallurgie de découpage. Ce produit est conçu pour être employé comme électrode de non-fonte pour des procédés de soudure à l'arc électrique et de découpage.
Fournisseur/Manufacturier	: Astaras Welding Accessories 6901 Bryan Dairy Rd. Unit #160 Largo, FL 33777 Tel : (727) 546-9600 Fax : (727) 546-9699
AWS Specification	: AWS A5.12M/A5.12:2009 (EWG) 98.34% W + 1.5% La ₂ O ₃ + 0.08% ZrO ₂ + 0.08% Y ₂ O ₃
FS rédigée par	: KMK Regulatory Services Inc.
En cas d'urgence	: CHEMTREC, É.U. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique	: Solide. [Barre]
Couleur	: Gris métallique.
Odeur	: Inodore.
Mention d'avertissement	: ATTENTION!
Mentions de danger	: PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Les fumées émises par les électrodes lorsqu'utilisées, sont dangereuses. Cette fiche signalétique a été écrite pour les travailleurs utilisant ces électrodes. Les dangers reliés aux fumées de soudure (lors de l'utilisation des électrodes) ne sont pas ceux des électrodes telles que vendues.

Mesures de précaution	: Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Laver abondamment après usage.
Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Légèrement irritant pour la peau.
Yeux	: La poussière ou la fumée du produit peut provoquer une irritation des yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	: Contient une substance capable d'endommager l'organe cible.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles	: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants: le sang, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux.

Signes/symptômes de surexposition

2. Identification des dangers

Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Tungstène	7440-33-7	98.2 - 98.48
Oxyde de lanthane	1312-81-8	1.3 - 1.7
Dioxyde de zirconium	1314-23-4	0.06 - 0.10
Oxyde d'yttrium	1314-36-9	0.06 - 0.10

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Tungstène	7440-33-7	98.2 - 98.48
Oxyde de lanthane	1312-81-8	1.3 - 1.7
Dioxyde de zirconium	1314-23-4	0.06 - 0.10
Oxyde d'yttrium	1314-36-9	0.06 - 0.10

Mexique

Nom	Numéro CAS	Numéro NU	%	DIVS	Classification			
					H	F	R	Spécial
Tungstène	7440-33-7	Non réglementé.	98.2 - 98.48	-	1	1	0	-
Oxyde de lanthane	1312-81-8	Non réglementé.	1.3 - 1.7	-	0	1	0	-
Dioxyde de zirconium	1314-23-4	Non réglementé.	0.06 - 0.10	50 mg/m ³	0	0	0	-
Oxyde d'yttrium	1314-36-9	Non disponible.	0.06 - 0.10	500 mg/m ³	0	0	0	-

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Contact avec la peau	: En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Inhalation	: Transporter la personne incommodée à l'air frais.
Ingestion	: Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Note au médecin traitant	: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Les arcs de soudage ou les étincelles peuvent mettre feu aux combustibles. Référez-vous au ANSI Z49.1 "SAFETY IN WELDING AND CUTTING" publié par le American Welding Society pour la lutte contre les incendies et des informations sur la protection durant le soudage.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Produits de décomposition dangereux** : Le tungstène exposé à l'air: de 500°C et plus, oxydation en oxyde de tungstène WO₃. De 850°C et plus évaporation d'oxydes de tungstène accumulés en WO₃.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Aucune protection spéciale n'est requise.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
Tungstène	ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010). TWA: 5 mg/m ³ , (W) 8 heure(s). Forme: Insolubles STEL: 10 mg/m ³ , (W) 15 minute(s). Forme: Insolubles
Oxyde de tungstène WO ₃	NIOSH REL (États-Unis, 6/2009). STEL: 10 mg/m ³ , (W) 15 minute(s). TWA: 5 mg/m ³ , (W) 10 heure(s). ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010). STEL: 10 mg/m ³ , (W) 15 minute(s). Forme: Insolubles TWA: 5 mg/m ³ , (W) 8 heure(s). Forme: Insolubles OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). STEL: 10 mg/m ³ , (W) 15 minute(s). Forme: Insolubles TWA: 5 mg/m ³ , (W) 8 heure(s). Forme: Insolubles NIOSH REL (États-Unis, 6/2009). TWA: 5 mg/m ³ , (W) 10 heure(s). STEL: 10 mg/m ³ , (W) 15 minute(s).
Oxyde de lanthane	-
Oxyde d'yttrium	ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010). TWA: 1 mg/m ³ , (Y) 8 heure(s).
Dioxyde de zirconium	ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010). STEL: 10 mg/m ³ , (Zr) 15 minute(s). TWA: 5 mg/m ³ , (Zr) 8 heure(s). NIOSH REL (États-Unis, 6/2009). STEL: 10 mg/m ³ , (Zr) 15 minute(s). TWA: 5 mg/m ³ , (Zr) 10 heure(s). OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). TWA: 5 mg/m ³ , (Zr) 8 heure(s).

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			Notations
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	
Oxyde d'yttrium, Y	US ACGIH 2/2010	-	1	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	1	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 9/2010	-	1	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 7/2010	-	1	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 6/2008	-	1	-	-	-	-	-	-	-	
Dioxyde de zirconium, Zr	US ACGIH 2/2010	-	5	-	-	10	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	5	-	-	10	-	-	-	-	
	BC 9/2010	-	5	-	-	10	-	-	-	-	
	ON 7/2010	-	5	-	-	10	-	-	-	-	
	QC 6/2008	-	5	-	-	10	-	-	-	-	
Tungstène, W	US ACGIH 2/2010	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[a]
	QC 6/2008	-	5	-	-	10	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[3]
Tungstène	BC 9/2010	-	5	-	-	10	-	-	-	-	
	US ACGIH 2/2010	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[a]
Oxyde de tungstène WO ₃ , W	AB 4/2009	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[3]
	BC 9/2010	-	5	-	-	10	-	-	-	-	
Oxyde de tungstène WO ₃	ON 7/2010	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[b]

[3]Sensibilisation cutanée

Forme: [a]Insolubles

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mexique

Limites d'exposition professionnelle

Ingredient	Limites d'exposition
Tungstène	NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000). LMPE-CT: 10 mg/m ³ , (W) 15 minute(s). LMPE-PPT: 5 mg/m ³ , (W) 8 heure(s).
Oxyde de tungstène WO ₃	NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000). LMPE-CT: 10 mg/m ³ , (W) 15 minute(s). LMPE-PPT: 5 mg/m ³ , (W) 8 heure(s).
Oxyde de lanthane Oxyde d'yttrium	-
Dioxyde de zirconium	ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010). TWA: 1 mg/m ³ , (Y) 8 heure(s). NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000). LMPE-CT: 10 mg/m ³ , (Zr) 15 minute(s). LMPE-PPT: 5 mg/m ³ , (Zr) 8 heure(s).

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Mesures techniques : Aucune ventilation particulière requise. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.

Protection individuelle

Respiratoire : Non requis dans les conditions d'utilisations normales. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains : Utilisez des gants appropriés pour le travail ou la tâche effectuée.

Yeux : Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition. Recommandé: Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: Blouse de laboratoire (sarrau).

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique	: Solide. [Barre]
Couleur	: Gris métallique.
Odeur	: Inodore.
Point d'ébullition/condensation	: 5900°C (10652°F)
Point de fusion/congélation	: 3400°C (6152°F)
Densité	: 19 à 19.1 g/cm ³
Solubilité	: Insoluble dans l'eau

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes: matières comburantes.
- Produits de décomposition dangereux** : Le tungstène exposé à l'air: de 500°C et plus, oxydation en oxyde de tungstène WO₃. De 850°C et plus évaporation d'oxydes de tungstène accumulés en WO₃.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : Aucune donnée spécifique.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Tungstène	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-

DIVS : Non disponible.

Produits synergiques : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

Une exemption à la classification ci-dessus peut s'appliquer.

AERG : Non applicable

15. Informations réglementaires

États-Unis

- Classification HCS** : Effets sur les organes cibles
- Réglementations États-Unis** : **TSCA 8(a) PAIR**: Tungstène
TSCA 8(a) IUR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Tungstène
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Tungstène: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)

Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: Tungstène

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: Tungstène

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: Tungstène

Californie prop. 65

Aucun des composants n'est répertorié.

15. Informations réglementaires

Canada

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Mexique

Classification :



Réglementations Internationales

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon: Indéterminé.

Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Les fumées émises par les électrodes lorsqu'utilisées, sont dangereuses. Cette fiche signalétique a été écrite pour les travailleurs utilisant ces électrodes. Les dangers reliés aux fumées de soudure (lors de l'utilisation des électrodes) ne sont pas ceux des électrodes telles que vendues.

Hazardous Material Information System (États-Unis) : **Santé** : 1 * **Inflammabilité** : 0 **Risques physiques** : 0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) : **Santé** : 1 **Inflammabilité** : 0 **Instabilité** : 0

Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, 'Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269. Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la 'National Fire Protection Association', sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

16. Autres informations

Copyright (C) 2001, National Fire protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'utilisateur est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classés selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

Historique

Date d'édition : 05/15/2012
Date de publication précédente : 01/26/2012
Version : 2

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.